

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 23 septembre (23/09/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 17 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ,
Adjoint,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Danièle PAPUGA, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Madame Danièle SCHATTEL), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Robert POMAREDE, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

Madame LAFFINEUR est nommée secrétaire de séance.

40- 23 septembre 2021

40. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants (CME)

Rapporteur : Monsieur ACHCHTOUI.

Vu l'article L 2143-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 27 du conseil municipal du 06 juillet 2017 portant création d'un conseil municipal des enfants sur la ville de Moissac,

Vu la délibération n° 36 du 05 mars 2019 portant modification du règlement intérieur,

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteur de la vie citoyenne,

Considérant que la crise sanitaire n'a pas permis un renouvellement du CME en octobre 2020,

Considérant la volonté de réactiver ce dispositif,

Considérant qu'il convient, donc, d'adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal des Enfants, et de procéder aux élections des conseillers.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

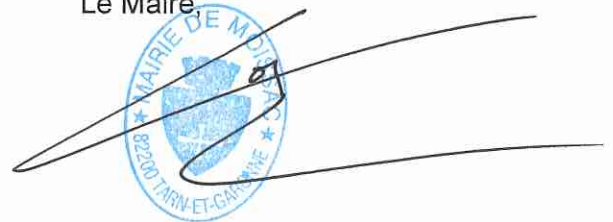
APPROUVE les termes du règlement intérieur du « C.M.E » sur la commune de Moissac ci-annexé,

AUTORISE Monsieur Le Maire à organiser les élections du Conseil Municipal des Enfants.

Pour copie conforme

Moissac le 24 Septembre 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :